AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-7-8-75075318

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE"
(CHER, INDRE, LOIRET, LOIR-ET-CHER, INDRE-ET-LOIRE, EURE-ET-LOIR)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
93, rue de Curambourg - 45400 FLEURY-LES-AUBRAIS
Téléphone : 86-36-24

ABONNEMENT ANNUEL : 50 F
M. le Sous-Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux
93, RUE DE CURAMBOURG
45400 FLEURY-LES-AUBRAIS
C. C. P. : La Source 4604-25

~~BULLETIN TECHNIQUE N° 70~~

7 AOUT 1975

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

ARBRES FRUITIERS

Les premiers papillons du deuxième vol sont apparus depuis quelques jours. Les premières pontes ont déjà été observées.

En conséquence, un traitement doit être effectué avant la fin de la semaine. Il est nécessaire de respecter scrupuleusement les délais d'emploi tels qu'ils ont été précisés dans le numéro de Mars de la revue "PHYTOMA".

Toutefois, les indications données dans notre bulletin du 28 Juillet restent toujours valables. Dans tous les vergers où aucune attaque, ancienne ou récente, n'a été observée jusqu'au 20 Juillet, le deuxième vol doit être inexistant (voir à ce sujet notre bulletin n° 20 de Juin 1974). Avant de décider de supprimer les traitements contre cette deuxième génération, il est nécessaire de vérifier par des sondages soignés qu'aucun dégât n'a été causé jusqu'à cette date et que les risques de voisinage constitués par les vergers insuffisamment protégés sont nuls.

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER

Les indications données dans notre bulletin du 28 Juillet restent toujours valables. Dans tous les vergers où la maladie est présente, la protection devra être assurée jusqu'à la récolte en fonction du grossissement des fruits et de l'abondance des pluies.

Dans les autres vergers, il est prudent de profiter des traitements dirigés contre le carpocapse ou d'autres ravageurs pour ajouter un fongicide efficace contre les tavelures.

MILDIOU DE LA VIGNE

VIGNES

L'état sanitaire des vignes est en général satisfaisant et les conditions climatiques actuelles sont très défavorables à la maladie. Les indications données dans notre bulletin du 28 Juillet restent toujours valables.

Dans toutes les vignes où des taches sont apparues, un traitement qui sera le dernier, devra être appliqué 5 à 7 jours après les prochaines pluies. Dans les autres situations ce traitement d'aoûtement n'est pas absolument nécessaire. Il ne sera nécessaire que si des pluies répétées sont à l'origine d'un développement important du mildiou.

Si ce dernier traitement est effectué, il convient d'utiliser un produit cuprique ou organo-cuprique à dose forte et de soigner particulièrement la pulvérisation.

BLACK ROT DE LA VIGNE

Des attaques sur grappes peuvent avoir lieu jusqu'à la récolte. En conséquence, le dernier traitement contre le mildiou est obligatoire dans toutes les vignes situées dans les communes déclarées contaminées par arrêté préfectoral afin d'assurer la protection contre les attaques tardives de Black - Rot.

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles
G. RIBAULT
B. LELIEVRE

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription phytosanitaire "CENTRE"
G. BENAS

Imprimerie de la Station "Centre" - Le Directeur-Gérant : L. BOUYX